

COMITÉ ADMINISTRATIF

Ce 6 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 6 novembre 2024, à 19 h.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
		Michaël Otis	Préfet suppléant
		Yves Dubé	Secteur centre
		Alain Grégoire	Secteur nord
		Serge Marquis	Secteur sud

Directeur général : M. Normand Lagrange

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2024;
4. Affaires en découlant;
5. Informations;
6. Prévisions budgétaires 2025 de la MRC;
7. Administration générale;
8. Aménagement;
9. Matières résiduelles;
10. Gestion des territoires non organisés;
11. Résolutions diverses;
12. Divers;
13. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-A-159

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2024

24-A-160

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 9 octobre 2024, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

INFORMATIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA MRC

Centre de valorisations des matières résiduelles

Monsieur Jacques Desjardins, directeur du CVMR, présente les besoins en infrastructures, ainsi que les obligations au niveau de la santé et sécurité.

Le directeur prévoit faire l'achat d'une rétro-excavatrice usagée pour les opérations du CVMR ainsi que certains équipements pour l'année 2025. Aussi, la guérite actuelle ne répond pas aux normes de la CNESST, elle devra donc être remplacée.

Monsieur Serge Marquis s'interroge à savoir pourquoi ne pas intégrer aux prévisions budgétaires la construction d'un atelier, en même temps que le reste des infrastructures, afin de mettre à l'abri les divers équipements du CVMR.

Échanges et discussion suivent.

Cahier des prévisions budgétaires 2025

Monsieur Julien Sévigny, directeur du Service administratif, accompagné de madame Sylvie Faucher, coordonnatrice en comptabilité et administration, présentent un premier projet du cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2025 comprenant notamment :

- Les dépenses, par fonction et par activité;
- Les revenus, affectation de surplus et quotes-parts;
- Les activités d'investissement.

Messieurs Desjardins, Sévigny et madame Faucher quittent la séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Vente de l'excavatrice John Deere 135D 2009

ATTENDU QUE la MRC a publié un avis pour la vente à l'enchère d'une excavatrice John Deere 135D 2029 dont les offres ont été reçues jusqu'au 31 octobre 2024;

ATTENDU QUE le prix de départ était fixé à 18 400 \$ taxes incluses;

ATTENDU QU' aucune offre n'a été déposée;

ATTENDU QU' une offre inférieure au prix de départ a été reçue après la date limite de réception des offres;

ATTENDU QUE le comité administratif est d'avis que l'offre proposée est raisonnable, compte tenu qu'aucune autre offre n'a été reçue;

24-A-161

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de monsieur Éric Bédard, au montant de 12 000 \$ taxes incluses, pour l'achat de l'excavatrice John Deere 135D 2009;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Desjardins – Régime de retraite simplifié (RRS) : Nomination d'un administrateur

24-A-162

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de nommer madame Sylvie Faucher, coordonnatrice en comptabilité et administration, à titre d'administrateur du régime de retraite simplifié (RRS) auprès de Desjardins, à compter du 8 novembre 2024, en remplacement de monsieur Julien Sévigny, directeur du Service administratif.

Revenu Québec – Responsable des services électroniques : Nomination

24-A-163

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de nommer la coordonnatrice en comptabilité et administration, madame Sylvie Faucher, responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec.

Revenu Québec – Autorisations

24-A-164

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu que madame Sylvie Faucher, coordonnatrice en comptabilité et administration, soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Autorisation de signature des contrats de travail

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 24-192 afin que le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du Travail (RLRQ, c. C-27) soit délégué au directeur général, ou en son absence au directeur général adjoint, et ce, conformément à la législation applicable;

24-A-165

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le directeur général, ou en son absence le directeur général adjoint, à signer tout document à intervenir suivant une embauche, une nomination ainsi que toute modification relative au contrat de travail d'un fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du Travail (RLRQ, c. C-27).

Ressources humaines – Liste des personnes engagées

Conformément au 3^e alinéas de l'article 165.1 du Code municipal, la liste des personnes engagées est déposée.

Nom	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Direction ou service
Vicky Rousseau	2024-11-04	Stagiaire temps partiel	Commis à la comptabilité (stage)	Finances et administration
Micheline Trudel	2024-11-01	Contractuelle temps partiel	Conseillère en gestion municipale	Finances et administration

Le directeur général confirme également la nomination de madame Sylvie Faucher au poste de coordonnatrice en comptabilité et administration.

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Liste des désengagements

24-A-166

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter la liste des désengagements du Fonds régions et ruralité – volet 2.

Projets	Résolution	Montant
Contribution OBVAJ	(RES. 20-82)	(3 000,00)
Action Santé l'envolée - Support à la coordination 2021-2024	(RES 21-09)	(9 658,63)
Municipalité Taschereau - Entretien route verte	(RES 21-52)	(20 000,00)
Caractérisation des immeubles patrimoniaux	(RES-22-183)	(9 744,48)
SOLINOV - Conception détaillée système d'irrigation plantation saule	(RES-23-141)	(31 013,31)
Forum citoyen	(RES 24-A-97)	(5 000,00)
Total des désengagements		(78 416,42) \$

Période des fêtes – Ajout d'une journée de fermeture

24-A-167

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'ajouter une journée de fermeture du bureau administratif lors de la période des fêtes, soit vendredi le 3 janvier 2025.

AMÉNAGEMENT

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Aide financière pour la mise à jour du schéma d'aménagement et de développement (SAD)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) le 30 mai 2024;

ATTENDU QU' une aide financière de 21 M\$ sur trois ans est offerte aux MRC afin de les soutenir dans leurs démarches visant à mettre à jour de leur schéma d'aménagement et de développement (SAD), de manière à répondre aux nouvelles OGAT;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite bénéficier de cette aide financière afin de mettre à jour son SAD, de manière à répondre aux nouvelles OGAT;

24-A-168

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** une aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la mise à jour du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Avis de conformité au schéma d’aménagement et de développement révisé

24-A-169

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D’APPUYER** le projet du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), soit la reconstruction d’un ponceau sur la Route 388 sur le territoire de la municipalité de Rapide-Danseur;
- **D’APPUYER** la demande du MTMD afin d’obtenir les autorisations requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), soit :
 - une autorisation d’utiliser à des fins autres que l’agriculture une superficie de 1969,5 mètres carrés (0.197 hectares) sur une partie du lot 5 520 385 du cadastre du Québec, soit une servitude de passage temporaire de part et d’autre de la route.
- **D’AVISER** la CPTAQ que le projet de reconstruction d’un ponceau sur la Route 388 dans le cours d’eau Laplante, sur le territoire de la municipalité de Rapide-Danseur respecte les objectifs du schéma d’aménagement et de développement révisé ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC d’Abitibi-Ouest.

Société de l’eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande de la Société de l’eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) de financer sa mission pour les cinq prochaines années par le biais d’une contribution annuelle proportionnelle à la population de chaque MRC de l’Abitibi-Témiscamingue, soit 1 \$ par citoyen, par année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d’Abitibi-Ouest ne finance habituellement pas les organismes pour leur mission de base, privilégiant un soutien ponctuel selon des projets spécifiques ou des besoins ciblés;

CONSIDÉRANT QUE le financement des organismes œuvrant en environnement devrait, selon la MRC, être principalement assuré par des programmes gouvernementaux appropriés, tels que le Programme de soutien à la mission des organismes environnementaux du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE le financement requis pour la mission statutaire de la SESAT pourrait être inadéquat pour la MRC d’Abitibi-Ouest, entraînant des répercussions sur les autres priorités budgétaires locales;

24-A-170

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d’Abitibi-Ouest refuse la demande de soutien financier statutaire présentée par la SESAT pour la période 2025-2029;

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest encourage la SESAT à explorer les possibilités de financement auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que d'autres sources gouvernementales pertinentes;
- **QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la SESAT, à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue et aux MRC de la région afin de les informer de la position adoptée par la MRC d'Abitibi-Ouest.

MATIERES RESIDUELLES

Plateforme de compostage

Le directeur général fait un bref compte rendu de l'avancement du projet de la plateforme de compostage et des échanges avec la firme Norinfra Inc.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

24-A-171

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 15.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 20 novembre 2024

RATIFIÉ LE :

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.